

UFF EMERGENCE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2021

Myria Asset Management
GROUPE Uff

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-4000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	13
Rapport d'activité.....	15
Rapport certifié du commissaire aux comptes	19

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2021**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013192473

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif en parts de l'OPCVM maître EMERGENCE M. Le reste sera investi en liquidité. Le FCP a pour objectif de « *surperformer l'indicateur de référence composite (50% MSCI EMF et 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index) sur la durée de placement recommandée en choisissant les classes d'actifs, marchés et titres des pays émergents.* »

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence de l'OPCVM maître auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant (dividendes réinvestis) :

- *50% MSCI EMF (Emerging Markets Free, libellé en euro) indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, établi et publié par Morgan Stanley ;*
- *50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en Euros (JPM Emerging Markets Bond Index Global) représentatif du rendement global des emprunts libellés en dollars émis par les pays émergents. Cet indice est établi et publié par JP Morgan. Il est couvert systématiquement du risque de change contre dollar.*

L'indice MSCI EMF est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com

L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice JPM EMBI Global Diversified est administré par J.P. Morgan et est disponible sur le site :

www.jpmorganindices.com. A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP maître est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître Emergence M présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille sera exposé directement ou indirectement de 35 à 65% en actions et autres titres donnant accès au capital. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.

Le reste du portefeuille sera principalement investi en titres de créance et instruments monétaires émis par des émetteurs relevant de pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 35% de l'actif net et sous réserve que les émetteurs soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés (futures et options sur taux, swaps de taux et de devises, achat/vente de devises à terme) ou à des instruments intégrant des dérivés). Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « Actions »

Le gestionnaire financier vise à tirer parti d'un investissement sur le long terme en vue d'améliorer la rentabilité du portefeuille à travers un processus de sélection des valeurs axé notamment sur le potentiel de valorisation des titres ainsi que les perspectives de croissance des sociétés émettrices en comparaison des titres ou des sociétés appartenant au même secteur économique.

Poche « Taux »

Le gestionnaire financier met en œuvre un processus d'investissement qui vise à identifier les opportunités de rentabilité au sein des marchés de taux. Il est composé de 5 étapes principales :

- *Analyse fondamentale portant sur les pays et leur positionnement dans le contexte du développement économique global. Une analyse crédit des pays est conduite, en évaluant leur profil macroéconomique, leur gouvernance ainsi que la robustesse de leurs institutions microéconomiques;*
- *Evaluation de la dynamique de marché, à travers une analyse de la nature de différents instruments, de leur valeur relative, de leur liquidité et des déséquilibres existant entre l'offre et la demande ;*
- *Etablissement de scénarii prévisionnels analysés mensuellement en vue de déterminer les risques futurs. La rentabilité prévisionnelle est calculée pour chaque type d'actifs en fonction de chaque pays en prenant en compte le meilleur scénario ainsi que le pire. Cela permet à la gestion de comparer les différents types d'actifs d'un pays à l'autre ;*
- *Identification des instruments de taux susceptibles de délivrer la meilleure performance, en tenant compte du risque attendu. La valeur relative est également prise en considération à travers la comparaison des opportunités existantes entre les différents pays et courbes de taux ;*
- *Constitution du portefeuille à travers une analyse du profil de rendement / risque de chaque actif dont l'achat est envisagé ainsi que de son impact sur le profil de rendement / risque du portefeuille, permettant la constitution d'un portefeuille diversifié et dont les risques sont contrôlés.*

Devises

Selon la situation des monnaies liées aux zones géographiques, l'exposition aux devises pourra être différente de celle de l'allocation des marchés.

Le FCP recherchera une allocation cible équilibrée entre les actions et les taux en respectant les limites suivantes :

- *l'investissement total (titres de capital + titres de créance) ne pourra excéder 35% de l'actif pour un pays donné ;*
- *le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif.*

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de l'OPCVM maître Emergence M.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants

- **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant concernant l'arbitrage sur la courbe de taux, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

L'exposition sur les marchés actions est de 65% au maximum.

- **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPC en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition du FCP sur les marchés taux est de 65% au maximum.

- **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille pourra être investi dans les pays émergents jusqu'à 100% de son actif net. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

L'exposition aux pays émergents est de 100% au maximum.

- **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en découplément des actifs détenus peuvent accentuer ce risque. Le FCP pourra être exposé de 0 à 100% de son actif net au risque de change.

Le total des investissements en devises non OCDE ne pourra excéder 70% de l'actif même si le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en pays émergents.

- **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

- **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité : tel que défini ci-dessus.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

- **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent

compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources.

Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « EMERGENCE M »

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net en actions cotées et autres titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 et 65% de son actif net aux marchés de taux.

Il pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...); La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être supérieure ou inférieure à 6 mois.

Ces titres pourront être négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Les titres de créance non admis sur un marché réglementé ou organisé ne pouvant cependant représenter plus de 10% de l'actif du FCP.

Ces investissements pourront être libellés en toutes devises.

Le FCP pourra investir sans limitation en titres non notés. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

La sensibilité du portefeuille « taux » sera comprise entre 0 et +8.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif :

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- Fonds nourriciers
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit étrangers

Ces OPC pourront appartenir aux classes « actions des pays de l'Union européenne », « actions internationales », ou encore faire l'objet d'une gestion diversifiée, et déclarant une spécificité géographique ou sectorielle, « obligations et autres titres de créance internationaux » dans le but de réaliser l'objectif de gestion, et « monétaire », ou « monétaire court terme » dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- indice

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture du risque de taux
- couverture du risque actions
- couverture du risque de change
- options sur indices actions

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscriptions, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- devise
- change
- crédit
- autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- *Nature des opérations*
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
 - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*
- *Nature des interventions*
 - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM*
- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
 - Obligations*
 - Actions*
 - Titres de créance négociables*
 - Instruments du marché monétaire*
- *Proportion maximale d'actif sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net.*
- *Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant.*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître : « Emergence M »**

6 novembre 2020

- Changement de l'investissement total (titres de capital + titres de créance) qui ne pourra excéder 35% de l'actif pour un pays donné contre 25% précédemment

10 mars 2021

- Mention SFDR article 6

- **Pour le fonds nourricier « UFF Emergence A »**

6 novembre 2020

- Changement de l'investissement total (titres de capital + titres de créance) qui ne pourra excéder 35% de l'actif pour un pays donné contre 25% précédemment

10 mars 2021

- Mention SFDR article 6

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2020.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2020, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2020 : 12, dont 5 preneurs de risque et 1 alternant.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2020 : 997 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 558 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 439 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 808 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 188 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « EMERGENCE M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	1,25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 TTC euros (selon la transaction)
	La société de gestion		Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant

(1) le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</i>		<i>Actif net</i>	<i>1,00 % TTC maximum</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>			<i>1,00 % TTC maximum</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement</i>	<i>Le dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>De 18,24 euros à 150 euros TTC (selon la transaction)</i>
	<i>La société de gestion</i>		<i>Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant</i>
<i>Commissions de surperformance</i>		<i>Actif net</i>	<i>Il sera dû une commission de surperformance égale à 12% de la surperformance du FCP2. Cette commission est plafonnée à 2% de l'actif.</i>

² La commission de surperformance est calculée en cas de performance positive du FCP supérieure à l'indicateur de référence (50% MSCI EMF + 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en euros) + 1,25% sur une période de référence à l'exercice du fonds ou de deux exercices successifs si la durée du premier est inférieure à 12 mois (premier prélèvement à fin septembre 2014).

Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance du fonds indicé +1.25%, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La commission de surperformance est provisionnée s'il y a lieu, à chaque calcul de la valeur liquidative. L'ajustement de la provision entre deux valeurs liquidatives sera effectué par dotation ou reprise. Les reprises de provision seront plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance sera payée annuellement au terme de chaque période de référence.

Les frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. La provision de surperformance afférente à des parts présentées au rachat est acquise à la société de gestion et payée après certification des comptes de l'exercice par le commissaire aux comptes.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2021 est de 2,61% et se décompose comme suit :

- 1,25% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,36% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion déléguée, Abrdn Asset Managers Limited sélectionne ses contreparties selon un processus comportant trois étapes :

- *Sélection initiale par le Centre d'Investissement et la Table de Négociation selon des critères préétablis.*
- *Revue par le Comité, composé des équipes « Investissement », du responsable global des Négociations, du Département du Contrôle des Risques, de Compliance et du Middle Office, sous la présidence du Directeur Général des Investissements.*
- *Approbation finale et validation par le Département du Contrôle des Risques.*

Chaque Centre d'Investissement (gérants et analystes), conjointement avec la Table de Négociation, définit les critères de sélection utilisés pour affecter des affaires aux contreparties, qui sont validés par le Directeur Général des Investissements. Les critères, qui sont résumés dans chaque tableau d'évaluation, portent principalement sur :

- *La qualité de la recherche*
- *L'obtention des informations en temps utile*
- *Les conseils d'achat / de vente*
- *La qualité de l'exécution*
- *La qualité des opérations de confirmation et de règlement/livraison.*

Le Comité encourage la stabilité à long terme des critères. Il préconise en outre que les équipes Investissement utilisent des critères homogènes. La liste des contreparties est mise à jour trois fois par an (et par Centre d'Investissement). Le Comité effectue une analyse critique et fixe les objectifs commerciaux de chaque contrepartie agréée proposée par les équipes Investissement dans leurs évaluations des contreparties.

Le Middle Office participe au Comité de Sélection des Contreparties en fournissant une évaluation de l'efficacité des contreparties dans son domaine d'activité et possède un droit de veto sur l'interdiction temporaire de travailler avec une contrepartie si sa prestation n'est pas jugée satisfaisante en termes de services (règlement/livraison). Le vote aboutit à un classement des Contreparties et des objectifs de commissions sont fixés pour chacune d'entre elles. Les contreparties seront divisées en trois groupes au maximum. La majorité des transactions doit être affectée au Groupe 1, d'un nombre limité, tandis que le Groupe 2 comprendra un nombre plus important de contreparties et obtiendra un volume d'affaires considérablement inférieur à celui du Groupe 1. Le même principe s'applique aux contreparties du Groupe 3 comparativement au Groupe 2.

Toutes les contreparties doivent être autorisées par le Département du Contrôle des Risques (ce dernier analysera la notation de crédit de la contrepartie et fixera des paramètres de crédit). Cette liste sera ultérieurement approuvée par le Comité Exécutif du gestionnaire financier.

Le département Déontologie est ensuite informé de la liste de façon à limiter son contrôle aux contreparties agréées auxquelles le gestionnaire financier fait appel.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM maître Emergence M est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion :

www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Capitalisation pure.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré-emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

Rapport d'activité

LE RAPPORT ANNUEL DE ABRDN ASSET MANAGEMENT OCTOBRE 2020- SEPTEMBRE 2021

Analyse des marchés

Obligations

Les rendements des dettes des pays émergents ont été positifs au cours de la période. Malgré la hausse de la volatilité des marchés au début de la période, la dynamique est rapidement redevenue positive dans la foulée de l'annonce des résultats des élections américaines qui se sont déroulées sans trop de heurts. La publication des résultats encourageants des essais menés sur différents vaccins contre la COVID-19 et le vote d'un nouveau plan de relance de 900 milliards de dollars ont fait suite aux élections américaines. Tous ces événements ont profité aux marchés émergents, malgré l'arrivée d'une deuxième vague de cas de Covid-19 et le rétablissement des mesures de restriction dans de nombreux pays. Cette forte dynamique a ralenti au début de l'année 2021 en raison de la montée de l'incertitude quant à la reprise économique et des difficultés liées aux campagnes de vaccination. Les actifs risqués ont toutefois commencé à repartir à la hausse en février, grâce à la hausse des prix des matières premières, à l'augmentation des anticipations d'inflation, aux avancées dans la vaccination et au vote d'un plan de soutien à l'économie doté de 1900 milliards de dollars.

Malgré la propagation du variant Delta plus contagieux de la Covid-19, l'appétit pour le risque a continué de s'améliorer au cours de la seconde moitié de la période, grâce à l'accélération de la vaccination, notamment dans les pays développés, qui a permis la réouverture de certains secteurs d'activité et suscité un regain d'optimisme quant à la reprise de la croissance mondiale. Au cours des trois derniers mois, les rendements des bons du Trésor américains ont considérablement fluctué en raison de la baisse des émissions de titres et des déclarations sur le tapering du président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Jerome Powell. En septembre, la Fed a fait savoir qu'elle commencerait à réduire le montant de ses achats d'actifs, lesquels devraient prendre fin en 2022. Les cours du pétrole ont également été volatils, le prix du baril de Brent terminant la période à 77,81 dollars. L'optimisme autour des vaccins, les tensions généralisées sur les approvisionnements et la baisse des stocks ont favorisé la hausse des prix du pétrole.

Actions

Les marchés des actions des pays émergents ont gagné du terrain au cours des 12 derniers mois jusqu'en septembre 2021.

Les cours des actions ont commencé par augmenter à la faveur de l'euphorie qui a entouré le déploiement des vaccins qui a permis la réouverture des économies partout dans le monde. Les bénéfices des entreprises ont été dopés par l'essor fulgurant du commerce en ligne, un cycle de modernisation des technologies de plusieurs années et des besoins non satisfaits en matière d'infrastructures. La plus large adoption des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique par les gouvernements a également renforcé l'intérêt pour tout ce qui a trait aux énergies propres. Les investisseurs ont ignoré les craintes qui entourent les tensions sur les chaînes d'approvisionnement qui sont dues à un manque de semi-conducteurs, aux embouteillages de porte-conteneurs et à une pénurie d'énergie. À l'inverse, la propagation du variant Delta, plus contagieux, de la Covid-19 a également ralenti le mouvement de hausse des marchés actions dans certains pays émergents en raison de la lenteur relative des campagnes de vaccination.

Tous les grands pays émergents ont enregistré de fortes hausses à l'exception de la Chine, les mesures prises par Pékin pour promouvoir la « prospérité commune » ayant abouti à un durcissement des réglementations pour certaines entreprises. Les actions chinoises se sont inscrites en baisse, les autorités du pays ayant choisi de prendre à bras le corps les enjeux environnementaux. Les contrôles réglementaires étaient liés au coût élevé de la vie, au surendettement immobilier, au secteur du jeu, au bien-être des travailleurs, aux pratiques antitrust et de confidentialité des données des géants de la technologie, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

Malgré la recrudescence des formes graves de la Covid-19 en Inde qui a fini par ralentir par la suite, sa bourse a atteint un record historique. Le moral des investisseurs a été revigoré par les politiques favorables aux entreprises du gouvernement qui ont dépassé les attentes et par un rebond durable des bénéfices des entreprises. Les entreprises taiwanaises et sud-coréennes ont également tiré leur épingle du jeu, en raison de leur rôle prépondérant dans la chaîne d'approvisionnement des composants électroniques.

En Amérique latine et en Russie, les investisseurs se sont réjouis de la flambée des prix des matières premières et espéraient que les mesures de relance budgétaire massives adoptées aux États-Unis doperaient les exportations de la région. Sur le front politique, les banques centrales brésilienne, mexicaine et russe ont commencé à relever les taux d'intérêt afin de contrer les pressions inflationnistes.

Perspectives

Obligations

Les actifs des marchés émergents continuent de profiter de la reprise économique mondiale et des politiques budgétaires accommodantes, d'autant plus que le risque de prolongation des restrictions a diminué avec l'accélération des campagnes de vaccination. Les besoins de financement de nombreuses économies de marché émergents devraient rester limités, leur croissance plus élevée que prévu au premier semestre ayant entraîné une forte augmentation des recettes. L'attribution récente de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international a également dopé les réserves. Malgré la hausse de l'inflation partout dans le monde, les banques centrales des pays émergents ont réagi en optant pour une politique monétaire non conventionnelle, qui a consisté à relever les taux d'intérêt, et semblent être en avance sur la courbe, par rapport aux banquiers centraux des pays développés. Parmi les risques qui pèsent sur nos perspectives, demeure une Fed interventionniste qui entraînerait une hausse des rendements du Trésor américain et un renforcement durable du dollar américain. Un ralentissement plus prononcé en Chine aurait également un impact négatif sur les prix des matières premières et plomberait le moral des investisseurs. Enfin, l'inefficacité des vaccins contre les nouveaux variants de la Covid-19, qui retarde les réouvertures économiques et/ou engendre des agitations sociales, constitue également un risque pour nos perspectives.

Actions

Malgré le programme réglementaire de la Chine concernant la lutte contre les inégalités sociales, la protection des données et le développement durable, Pékin entend, selon nous, continuer de miser sur l'innovation et, à long terme, la priorité donnée à l'égalité sociale devrait placer l'économie sur une trajectoire plus durable. Il en est de même s'agissant du changement de modèle de croissance du pays de manière à réduire sa dépendance à l'égard de l'immobilier. Nous considérons également que la reprise économique mondiale bénéficie de l'accélération de la vaccination qui s'accompagne d'une levée partielle des restrictions de déplacement. Cela devrait atténuer les pressions inflationnistes sur les segments des marchés émergents concernés par la hausse des prix de l'énergie et les tensions à court terme sur les approvisionnements. Avec l'avance prise par les banques centrales des pays émergents et des balances extérieures globalement favorables, les risques posés par le tapering de la Fed nous semblent limités pour la classe d'actifs.

Les valorisations sur les marchés émergents semblent désormais plus favorables. Nous continuons de cibler les entreprises les plus abordables qui possèdent un pouvoir pour imposer leurs prix sur leur marché et des avantages concurrentiels durables qui dopent les rendements à long terme. La classe d'actifs reste intéressante en raison de la diversité des entreprises de qualité bénéficiant de moteurs de croissance structurels, dont une démographie favorable, le développement de la classe moyenne et des valorisations relativement abordables. En restant fidèles à notre approche bottom-up rigoureuse, nous devrions être en mesure d'obtenir des rendements durables sur nos placements pour les actionnaires à plus long terme.

Commentaire

Obligations

La sélection des titres et les expositions aux pays, aux crédits et aux secteurs ont toutes dopé la performance, à l'inverse de l'exposition du fonds aux devises.

Parmi les pays, les sous-pondérations de la Colombie, du Panama et du Pérou, l'absence d'exposition aux Philippines, la surpondération de l'Ukraine et la position hors indice de référence sur le Bénin ont contribué à la performance. La sélection des titres au Mexique et en Ukraine, l'allocation sectorielle en Uruguay et en Turquie et l'allocation obligataire au Brésil, en Colombie, au Mexique et aux Émirats arabes unis ont également tiré les rendements vers le haut. L'exposition au rouble russe, au peso mexicain et au peso colombien a par ailleurs légèrement dopé les rendements. À l'inverse, les liquidités investies dans le dollar américain ont été le principal frein pour les rendements. Les sous-pondérations d'Oman et de la Turquie et les surpondérations de l'Équateur et de l'Argentine ont pesé sur la performance, tout comme la sélection de titres au Qatar et au Salvador. L'exposition sectorielle au Brésil a également constitué un frein important. Enfin, l'exposition à la lire turque, au réal brésilien et au rand sud-africain a légèrement pesé.

Au début de l'exercice, parmi les devises fortes, nous avons augmenté notre duration en République dominicaine, en raison de la pentification de la courbe. Nous avons également ouvert une position dans les euro-obligations en Irak, au Bénin et au Belarus et participé à de nouvelles émissions de titres libellés en dollars de l'Ouzbékistan, de la République dominicaine et d'Oman. Nous avons par ailleurs réduit notre exposition aux euro-obligations au Monténégro en raison de la dégradation des fondamentaux et en Côte d'Ivoire en raison des craintes pré-électorales. Pour réduire le risque, nous avons limité notre position de courte durée en Arménie et ajouté une nouvelle position de longue durée sur la Roumanie, en raison des perspectives encourageantes du pays. Nous avons fait le choix de cibler la portion longue de la courbe ivoirienne en vendant des obligations arrivant à échéance en 2031 pour acheter des titres dont l'échéance interviendra en 2048. Nous avons ensuite renforcé notre exposition à l'Arabie Saoudite et au Qatar en raison de leurs perspectives de croissance encourageantes.

Parmi les devises locales, nous avons renforcé notre position sur la Turquie, le Mexique, l'Indonésie, l'Afrique du Sud ainsi que sur l'Inde, en achetant des obligations émises par la Société nationale des autoroutes de l'Inde, une entité quasi-souveraine. Nous avons également pris part à de nouvelles émissions abordables en Uruguay, que nous avons en partie financées en vendant une obligation de longue maturité en Uruguay. Pour réduire la duration, nous avons remplacé des obligations brésiliennes 2031 par des obligations 2027 et réduit notre exposition au rand sud-africain.

S'agissant des obligations d'entreprises, nous avons participé à de nouvelles émissions de Petroleos del Peru et Georgian Railway et procédé à un échange de titres du groupe Majid Al Futtaim. Cette société est un opérateur émirati de centres commerciaux et d'établissements de divertissement et de commerce de détail. Nous avons ajouté des positions, entre autres, sur Galaxy Pipeline, une entreprise des Émirats arabes unis, et BRF, une société brésilienne spécialisée dans les protéines. Nous avons réduit la duration dans le fabricant de produits chimiques basé à Dubai, MEGlobal, et réduit nos positions sur la société immobilière chinoise Country Garden Holdings et la société pétrolière colombienne Ecopetrol, en fonction de leur valeur relative.

Actions

Le fonds a gagné 28,64 % en euros, un rendement bien supérieur à celui de son indice de référence qui a progressé d'environ 19,6 %. Une sélection de titres porteuse dans les technologies, le commerce de détail et les banques a dopé les rendements, mais les positions sur le transport, les matériaux et les services aux collectivités ont été décevantes. Nos expositions en Chine ont été les principaux contributeurs et les Pays-Bas, la Corée du Sud, le Brésil et la Russie ont tiré la performance vers le haut. À l'inverse, la sélection de titres en Afrique du Sud et la sous-pondération de Taïwan se sont avérées préjudiciables.

En raison de la pénurie mondiale de puces, la demande adressée aux fonderies a dopé nos positions sur les grands noms des semi-conducteurs, Samsung Electronics, ASML et Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.

En Chine, nos positions dans la plus grande compagnie électrique Nari Tech et la société spécialisée dans l'énergie photovoltaïque Longi Green Energy ont dopé les rendements, grâce à leur alignement sur les objectifs du pays en matière d'énergie propre et les récentes restrictions énergétiques. Par ailleurs, le cours de bourse de Wuxi Biologics, une entreprise en forte croissance qui met au point des médicaments, a grimpé après l'annonce de nouveaux marchés remportés par la société.

À l'inverse, nos placements dans les secteurs de l'éducation et des jeux, New Oriental Education et Sands China, ont pesé sur les rendements car ces sociétés étaient la cible principale du durcissement

des politiques. La réglementation dans le secteur de l'éducation a porté préjudice à New Oriental au point de nous contraindre de vendre l'action après les réformes annoncées. Shanghai International Airport a également été un frein en raison de la révision des clauses de son contrat duty-free. Holding China Resources Land a également freiné le rendement, le sentiment à l'égard de la société immobilière ayant été plombé par les craintes d'une réduction des financements de la part des autorités chinoises. En Russie, Novatek a profité de son exposition à la flambée des prix comptant de l'énergie et des anticipations d'une revalorisation à la hausse des projets de gaz naturel liquéfié (GNL), qui constituent le moteur de la croissance future de l'entreprise. Au Brésil, la plateforme de commerce en ligne Mercadolibre a amplifié les gains. À l'inverse, la société minière sud-africaine Anglo American Platinum a été un frein, les investisseurs craignant que le cycle actuel atteigne un pic pour les métaux appartenant au groupe du platine, qui seront essentiels à long terme dans le développement de l'économie de l'hydrogène.

Parmi les principales opérations du portefeuille, nous avons pris des positions sur ASM International, GDS, Kakao Corp, B3, TCS Group et Bank Rakyat Indonesia. ASM International est l'un des leaders des équipements utilisés pour la fabrication des galettes de semi-conducteurs (wafer), qui profite de l'accélération de la 5G, du cloud computing, de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets. GDS figure parmi les leaders dans les centres de données haute performance en Chine. Nous pensons que GDS est bien placé pour profiter des politiques qui visent à favoriser l'adoption du cloud computing en Chine. Kakao Corp est une plateforme en ligne sud-coréenne de premier plan. L'opérateur de bourse B3 offre une exposition intéressante à la pénétration accrue des marchés des capitaux brésiliens. TCS est le leader des technologies financières innovantes en Russie. Bank Rakyat Indonesia est une banque publique de premier plan qui possède une franchise de microcrédit florissante. Elle est la principale bénéficiaire des aides sous forme de prêts accordées par le gouvernement aux petites et moyennes entreprises (PME). Nous pensons que son ambition de renforcer la part du segment du microcrédit dans son portefeuille e prêts devrait s'accompagner d'une hausse des rendements sur les actifs et les fonds propres.

En contrepartie, nous nous sommes retirés des sociétés Ayala Land, New Oriental Education, Xinjiang Goldwind et Shanghai International Airport. Nous nous sommes également désengagés de Naspers après la récente opération sur titres qui s'est soldée par l'échange de la majeure partie de notre participation par des actions de Prosus. Nous pensons que Prosus offre une opportunité de valorisation plus intéressante pour accéder au portefeuille de sociétés technologiques détenues par le groupe, à commencer par Tencent.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2021, le fonds a réalisé une performance de 14,97% sur 12 mois contre 11,39% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF EMERGENCE A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régipar le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF EMERGENCE A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les OPC, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 décembre 2021

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Fabien CRÉGUT

Associé



Mohamed BENNANI

Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	78 821 153,88	74 407 596,15
OPC MAÎTRE	78 821 153,88	74 407 596,15
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	81 204,60	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	81 204,60	0,00
COMPTES FINANCIERS	16 373,46	80 249,91
Liquidités	16 373,46	80 249,91
TOTAL DE L'ACTIF	78 918 731,94	74 487 846,06

BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	77 896 259,15	74 381 756,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 930 443,85	955 204,09
Résultat de l'exercice (a,b)	-990 850,19	-926 466,49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	78 835 852,81	74 410 494,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	82 879,13	77 352,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	82 879,13	77 352,05
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	78 918 731,94	74 487 846,06

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	480,56	363,25
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	480,56	363,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-480,56	-363,25
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 025 101,33	974 390,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 025 581,89	-974 753,42
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	34 731,70	48 286,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-990 850,19	-926 466,49

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013192473 - UFF EMERGENCE A : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF EMERGENCE A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	74 410 494,01	88 291 226,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 768 570,29	2 610 844,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 312 676,61	-13 915 180,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 997 887,11	1 142 487,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-111 613,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 148,00	-1 908,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 999 307,90	-2 630 609,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 068 622,99</i>	<i>4 069 315,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 069 315,09</i>	<i>-6 699 924,13</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 025 581,89	-974 753,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	78 835 852,81	74 410 494,01

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	81 204,60
TOTAL DES CRÉANCES		81 204,60
DETTES		
	Frais de gestion fixe	82 879,13
TOTAL DES DETTES		82 879,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 674,53

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	50 478,9722	5 768 570,29
Parts rachetées durant l'exercice	-108 902,3026	-12 312 676,61
Solde net des souscriptions/rachats	-58 423,3304	-6 544 106,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	686 028,7459	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 025 101,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			78 821 153,88
Instruments financiers à terme	FR0011365766	EMERGENCE M	78 821 153,88
Total des titres du groupe			78 821 153,88

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-990 850,19	-926 466,49
Total	-990 850,19	-926 466,49

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-990 850,19	-926 466,49
Total	-990 850,19	-926 466,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 930 443,85	955 204,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 930 443,85	955 204,09

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 930 443,85	955 204,09
Total	1 930 443,85	955 204,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net en EUR	90 765 500,39	88 769 154,36	88 291 226,10	74 410 494,01	78 835 852,81
Nombre de titres	873 936,2138	928 708,9098	853 255,2328	744 452,0763	686 028,7459
Valeur liquidative unitaire	103,85	95,58	103,47	99,95	114,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,52	1,28	2,81
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,34	-1,26	-1,24	-1,24	-1,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EMERGENCE M	EUR	57 990,4164	78 821 153,88	99,98
TOTAL FRANCE			78 821 153,88	99,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			78 821 153,88	99,98
TOTAL Organismes de placement collectif			78 821 153,88	99,98
Créances			81 204,60	0,10
Dettes			-82 879,13	-0,10
Comptes financiers			16 373,46	0,02
Actif net			78 835 852,81	100,00

Parts UFF EMERGENCE A	EUR	686 028,7459	114,91
------------------------------	------------	---------------------	---------------